

## **LES PETITS CAHIERS D'ANATOLE**

Archéologie et toponymie : le divorce

Elisabeth ZADORA-RIO

## **LABORATOIRE ARCHEOLOGIE ET TERRITOIRES**

UMR 6575  
CNRS – Université de Tours  
3, place Anatole France, 37000 Tours  
[lat@univ-tours.fr](mailto:lat@univ-tours.fr)

<http://www.univ-tours.fr/lat/Pages/F2.htm>



## Archéologie et toponymie : le divorce<sup>1</sup>

*Archaeology and the evidence of place-names : the divorce*

**Elisabeth ZADORA-RIO<sup>2</sup>**

**Mots-clefs :** toponymie, archéologie, occupation du sol, paysage, échelle d'analyse

**Key-words :** place-names, settlement archaeology, landscape archaeology, scale of analysis.

**Référence bibliographique :** E. Zadora-Rio, Archéologie et toponymie : le divorce, *Les petits cahiers d'Anatole*, n° 8, 05/12/2001, 47496 signes, [http://www.univ-tours.fr/lat/pdf/F2\\_8.pdf](http://www.univ-tours.fr/lat/pdf/F2_8.pdf)

### 1. La toponymie comme substitut de l'archéologie

L'utilisation de la toponymie comme source de l'histoire de l'occupation du sol remonte, dans le nord et l'ouest de l'Europe, à la fin du 19e s.

En Allemagne, le fondateur de la discipline fut Wilhelm Arnold. Dans un ouvrage intitulé *Ansiedlungen und Wanderungen deutscher Stämme. Zumeist nach hessischen Ortsnamen*, paru en 1875, il a avancé l'hypothèse que l'étude des désinences des toponymes permettait d'identifier les zones qu'avaient occupées les tribus germaniques, lors de leur sédentarisation : ainsi le suffixe -heim trahirait la présence des Francs, -ingen, celle des Alamans, -leben, celle des Thüringiens (Nitz, 1995).

En France, l'usage de la toponymie pour l'histoire de l'occupation du sol remonte à d'Arbois de Jubainville. Dans un ouvrage intitulé *Recherches sur l'origine de la propriété foncière et des noms de lieux habités en France* (1890), il a avancé une hypothèse qui a rencontré un très grand succès : les toponymes formés avec le suffixe -acus, qui ont donné des noms de lieux en -y, -ay, -ac ou -é seraient d'origine gallo-romaine et désigneraient les emplacements d'anciennes villae : le radical représenterait le nom du propriétaire, et le suffixe -acus signifierait "domaine de". Partant de là, d'Arbois de Jubainville a émis l'hypothèse que les villages portant un nom formé avec le suffixe -acum avaient pour origine une villa gallo-romaine. Le vrai fondateur de la toponymie a été cependant Auguste Longnon qui a été le premier à l'enseigner, d'abord à l'Ecole Pratique des Hautes Etudes, puis au Collège de France, jusqu'à sa mort en 1913. Son ouvrage sur les noms de lieux (1920-1929) a été publié à titre posthume.

---

<sup>1</sup> Ms reçu le 02/08/2001, revu le 13/09/01. Lecteurs : Conseil d'Unité

<sup>2</sup> CNRS, UMR 6575, Archéologie et territoires, Tours

A la suite de d'Arbois de Jubainville, les toponymistes ont établi des listes de noms de lieux répartis en grandes catégories chronologiques. Les classes telles qu'on les trouve chez A. Longnon ou A. Dauzat, sont les suivantes :

1 - Toponymes prélatins (mots d'origine gauloise ou préceltique), identifiés d'après certaines désinences (par exemple -ialo, qu'on retrouve dans Argenteuil, etc.) ou certains radicaux (-duno, briga-, mago- etc.).

2 - Toponymes gallo-romains : toponymes en -acum, mais aussi tous ceux qui ont une racine latine : ex Fay, de fagus, le hêtre, Aunay, etc.

3 - Toponymes germaniques : sont regroupés dans cette catégorie les toponymes avec des désinences en -ham, heim, boeuf, etc, les hybrides composés d'un anthroponyme germanique associé à -ville ou -court (par exemple Gondreville, ou Gondrecourt) qui étaient censés marquer la présence des envahisseurs francs, scandinaves ... et qui étaient datés par conséquent en fonction de ce qu'on savait de ces invasions par les sources écrites.

4 - Une quatrième classe était constituée par les toponymes dits romans regroupant, en fait, tous les toponymes précédés d'un article, et plus généralement tous ceux qui n'entraient pas dans les trois classes précédentes.

Ainsi armée, la toponymie a été longtemps utilisée comme substitut de l'archéologie. Camille Jullian écrivait, en 1926, qu'il était plus important de reporter les noms anciens sur une carte que les ruines. Dans son manuel, publié en 1946, Albert Dauzat déclare que " les noms de lieux sont les fossiles de la géographie humaine" et que cette "métaphore est d'autant plus justifiée que les toponymes se présentent en couches historiques superposées, assez analogues aux sédiments préhistoriques successifs de la géologie" (Dauzat, 1946 : 13). Cette conception de la toponymie comme un ensemble de strates datables constituait un premier point commun avec l'archéologie.

Des réserves sur la méthode ont été exprimées très tôt ; elles portaient principalement sur trois aspects :

1 - Sur la fiabilité des restitutions : on sait que la méthode toponymique repose sur la recherche, au moyen de l'analyse philologique et des règles de la phonétique historique, des étymons "gaulois", "latins" ou "germaniques", à partir des toponymes actuels, ou des formes attestées dans les sources écrites médiévales, qui sont donc bien postérieures à l'époque de formation supposée des toponymes. Les règles de la phonétique historique ont été établies à partir de l'étude des transformations de noms communs dont on connaît la forme initiale, par exemple en latin, et la forme résultante, par exemple en français, ce qui permet d'analyser les effets de l'évolution de la prononciation et de l'accentuation avec leurs variantes régionales. Pour les toponymes, la démarche est beaucoup plus aventureuse, car ils obéissent beaucoup moins bien aux règles de la phonétique historique : ils sont fréquemment déformés par des phénomènes de rationalisation (en particulier les fausses étymologies, lorsque le terme n'est plus compris), ou de contamination, sans parler même des erreurs de transcription. La démarche régressive, à partir de formes attestées dans les textes vers un passé plus lointain aboutit à des restitutions qui font parfois une très

large part à l'hypothèse. Les risques d'erreur d'identification des étymons sont loin d'être négligeables.

2 - La critique des interprétations de la toponymie du point de vue de l'occupation du sol a été précoce : Marc Bloch (1934, 1939, 1940) mettait en garde déjà contre la tentation de voir dans les toponymes dits gaulois ou gallo-romains des lieux habités à l'époque considérée. Michel Roblin a insisté également sur cet aspect dans ses travaux, en particulier dans son ouvrage sur le terroir de Paris aux époques gallo-romaine et franque, qui date de 1951. Contrairement à d'Arbois de Jubainville et à beaucoup d'autres, Roblin soutenait que le suffixe -acus avait un sens très général, et qu'il était associé plus souvent à des noms communs désignant le relief, la qualité du terrain, la prédominance d'une espèce végétale, qu'à des noms de personnes, "reconstitués dans bien des cas avec le seul souci de pouvoir soutenir une théorie, et par là même hypothétiques". Dès l'époque romaine, le suffixe -acus se présente souvent sous la forme -iacus et Roblin y voit l'influence des formes adjectivales en -ea, comme montanea, buxea etc. Un toponyme comme Montigny ne serait pas le domaine de M. Montanus mais signifierait le "lieu du mont", ce qui représente évidemment un changement d'interprétation important. Roblin insiste sur la nécessité de confronter les données de la toponymie avec celles de l'épigraphie et de ne conserver dans la catégorie des anthroponymes que ceux qui sont attestés par les sources écrites contemporaines dans la région considérée.

3 - A propos de la datation des noms de lieux, Roblin soulignait déjà en 1951 la faible valeur chronologique de la division linguistique des toponymes. La langue gauloise aurait été parlée jusqu'au 4<sup>e</sup> s au moins, et on considère actuellement que le latin est resté une langue de communication générale jusqu'au 9<sup>e</sup> s. (Banniard, 1993). La toponymie permet de dresser des cartes de diffusion linguistiques plus que d'établir une chronologie du peuplement. Les deux ne sont pas toujours sans rapport : on peut admettre, par exemple, que la carte des toponymes scandinaves est susceptible de donner des indications sur l'étendue de la colonisation viking, mais à condition de considérer le phénomène à une échelle suffisamment petite, par exemple celle de la France : à l'échelle d'une commune normande, ou d'une micro-région, elle n'a pas de sens.

En dépit de ces réserves, dont certaines ont été exprimées dès les années 50 ou même avant, la toponymie est restée la source essentielle de l'histoire de l'occupation du sol jusque dans les années 70 - faute de mieux. Une phrase de Charles Higounet résume parfaitement ce point de vue désabusé: "Le passage de la civilisation antique aux structures nouvelles et à l'occupation du sol médiévales - cinq siècles - n'a laissé aucune trace archéologique, et comme cette longue période n'est guère favorisée non plus par la documentation écrite, force est de demander beaucoup à la toponymie et aux vocables de paroisses pour essayer de percer le mystère de l'essor du peuplement" (Higounet, 1975 : 307).

## 2. Le temps de la concorde

Jusque dans les années 70, les archéologues se sont inscrits facilement dans cette démarche, principalement pour deux raisons :

1 - L'archéologie partageait avec la toponymie une même échelle de travail : les informations archéologiques étaient suffisamment pauvres pour pouvoir être superposées sans difficulté aux cartes de toponymes. En témoignent, par exemple, l'étude que Michel Fixot a réalisé dans la région du Cinglais (Fixot, 1968) ou celle que j'ai faite sur le territoire de l'honneur du Plessis-Grimoult en Normandie (Zadora-Rio, 1973). Les données archéologiques, représentées par des points, étaient porteuses uniquement d'informations chronologiques, et celles-ci étaient limitées à des catégories extraordinairement vastes : préhistoire, gallo-romain, haut Moyen Age. Les types de sites qu'on savait identifier étaient très peu nombreux. Le haut Moyen Age était représenté uniquement par des nécropoles à sarcophages, et le Moyen Age par des monuments en élévation : églises de pierre, châteaux ou fortifications de terre. La caractéristique commune des cartes archéologiques de cette époque était de porter sur de vastes territoires et de comparer des informations très hétérogènes d'une époque à l'autre. La plupart d'entre elles provenaient de découvertes fortuites : il pouvait s'agir d'objets trouvés par des promeneurs ou de murs découverts au hasard des travaux, et signalés par un érudit local dans une revue de société savante. Ces informations donnaient des points de découverte, mais ne permettaient absolument pas de savoir ce qu'ils représentaient : habitat, lieu de culte, atelier... Elles nous en apprennent certainement plus sur les circuits de promenade dominicale des membres de sociétés savantes que sur la répartition du peuplement.

Les nuages de points étaient censés traduire à la fois l'extension et la densité de l'occupation. Si les nuages se superposaient, on parlait de continuité d'occupation d'une zone ; s'il y en avait un qui était plus petit ou au contraire plus étendu, on en concluait à la rétraction ou à l'expansion du peuplement. Le raisonnement portait sur le contraste entre les zones de concentration des points et les vides, à une échelle qui était le 1/100.000e, voire le 1/250.000e.

2 - Outre une échelle commune, l'archéologie partageait avec la toponymie les mêmes présupposés : l'histoire de l'occupation du sol était conçue comme l'histoire des flux et des reflux d'un front pionnier qui progressait au détriment des forêts et des landes ou au contraire reculait devant elles ; qu'il s'agisse de toponymes ou de données archéologiques, le but du jeu était de définir et de comparer des aires d'occupation "gauloise", "gallo-romaine" ou "franque" conçues comme des strates superposées.

L'archéologie partageait également avec la toponymie une conception ethnique du peuplement : le changement ou, en l'occurrence, le passage d'une strate de peuplement à la suivante, était toujours expliqué en terme de migration des peuples ou de conquêtes.

Ainsi les nécropoles en rangée, appelées aussi cimetières barbares, ont longtemps été attribuées aux envahisseurs germaniques. Même si on sait désormais que ce mode d'inhumation est apparu à l'intérieur des limites de l'Empire romain, antérieurement aux invasions, les interprétations ethniques pèsent encore très lourdement sur l'archéologie funéraire du haut Moyen Age. Encore dans les publications actuelles, les

nécropoles, qui présentent des modes d'inhumation et des types de mobilier funéraire communs à une grande partie de l'Europe du nord, mais qui contiennent aussi de nombreux éléments orientaux ou méditerranéens, sont souvent affublées de qualificatifs ethniques sans fondement archéologique réel. Pourquoi devrait-on considérer que les individus inhumés sont nécessairement Francs, ou Burgondes, ou Anglo-Saxons ? En général, ces présupposés ne reposent que sur des informations vagues provenant des sources écrites sur les aires occupées par tel ou tel peuple et on n'a aucune raison sérieuse de postuler l'appartenance à un même groupe ethnique des individus inhumés.

### **3. La bifurcation des trajectoires : l'archéologie change d'échelle**

La nouveauté, à partir des années 80, a été le développement de la prospection par ramassage de surface systématique dans les champs labourés, puis, dans les années 90, l'essor spectaculaire de l'archéologie préventive.

La densité des sites qui a été mise en évidence par ces travaux a très largement dépassé ce qu'on pouvait imaginer antérieurement et a entraîné une rupture radicale par rapport à la géographie historique qui posait la question de l'occupation du sol uniquement en terme de flux et de reflux du peuplement. Pour prendre la mesure du changement de paradigme, il suffit de se reporter à une étude de Patrick Périn sur le peuplement du diocèse de Reims à l'époque mérovingienne, parue en 1983. L'auteur, dont l'objectif était de mesurer le degré de continuité par rapport à l'époque gallo-romaine, a adopté le maillage communal comme unité d'observation, ce qui signifie que la présence dans une même commune d'un site gallo-romain et d'un site du haut Moyen Age était interprétée comme une preuve de continuité de l'occupation. Il va de soi que cela n'a de sens qu'en vertu d'un postulat implicite, qui est que des superficies correspondant à des communes entières, voire à toute une partie du diocèse de Reims, auraient pu être désertées entre l'époque romaine et le haut Moyen Age. Il est clair que les vides, sur cette carte, ne révèlent rien d'autre que les lacunes de l'information et ne nous apprennent rien sur la répartition du peuplement dans l'Antiquité et le haut Moyen Age, ni sur le degré de continuité d'une époque à l'autre.

Ce changement d'échelle a entraîné un changement de perspective ; on sait, désormais, que dans la plupart des cas, les mêmes zones ont été habitées sans interruption depuis la protohistoire, et ce qu'on cherche à identifier, ce ne sont pas les aires occupées à telle ou telle époque, mais la dynamique de transformation de l'habitat en un même lieu ; le changement est conçu davantage comme un processus interne, dû à des facteurs sociaux, et on n'attribue plus qu'un rôle accessoire aux facteurs externes tels que les migrations ou les conquêtes.

Ce changement d'échelle d'analyse de l'archéologie a aussi provoqué un décalage par rapport à l'échelle spatio-temporelle de la toponymie :

- du point de vue de l'échelle de temps, les résultats des prospections et la multiplication des fouilles ont donné des datations dont la précision était évidemment sans commune mesure avec les indications chronologiques vagues et douteuses des toponymes ;

- du point de vue de l'échelle spatiale, la mise en évidence de la densité des sites archéologiques et de la mobilité de l'habitat rural, la prise de conscience du fait que les discontinuités de l'occupation du sol ne pouvaient être saisies qu'à grande échelle, a achevé de discréditer la toponymie en tant que substitut de l'archéologie : la mise en évidence, en particulier, de l'ubiquité des habitats ruraux de l'époque gallo-romaine ou du haut Moyen-Age a fait perdre toute valeur informative aux quelques toponymes qu'on s'efforçait d'attribuer à ces époques. A partir du moment où, dans un rayon de 2 ou 3 km autour d'un toponyme dit gallo-romain, avec toute les réserves de rigueur, on trouve 5 ou 10 sites de la même époque, et où on est susceptible d'en trouver tout autant autour de toponymes attribués à d'autres époques, on peut considérer que l'étude de la toponymie n'apporte rien à la connaissance de la chronologie de l'occupation du sol.

Le Danemark, où l'usage de la toponymie dans l'histoire du peuplement a été introduit en 1895 par Johannes Steenstrup, représente, à première vue, un cas particulier. Aucune invasion n'y étant documentée, à l'exception probable de celle d'une tribu suédoise, les Danes, dont la langue devait être proche de celle des indigènes, les datations des toponymes se fondent sur les noms de lieux attribués à la colonisation scandinave à l'extérieur du pays. Dès 1916, H.V. Clausen a utilisé les toponymes scandinaves en Angleterre comme marqueurs chronologiques pour distinguer les toponymes en usage avant, pendant et après l'époque viking. Ainsi les toponymes terminés en -inge, -um (hem), -lev, -lose et -sted, qui sont absents des colonies nordiques, remonteraient à l'Age du fer danois (de 500 av. n.e. à l'époque viking). Les suffixes -by, -bolle, -toft (-tot en Normandie), et -torp, qui sont représentés dans les zones de colonisation scandinaves, dateraient de l'époque viking (à l'exception des -torps associés à des anthroponymes étrangers d'origine chrétienne). Les noms -rod, -tved, -holt et -lund, "caractéristiques des défrichements médiévaux", sont absents du Danelaw et seraient donc postérieurs à l'époque viking (Nissen Jaubert, 1998). Au Danemark, la datation des toponymes n'est donc pas fondée sur une superposition de vagues d'invasions à l'intérieur du pays, mais sur l'identification de la strate des toponymes scandinaves à l'extérieur - ce qui, en définitive, ne change pas grand chose. Les archéologues danois se sont souciés, plus que d'autres peut-être, de mettre à l'épreuve les relations entre les toponymes et les sites archéologiques : après les travaux de T. Matthiasen, dans l'ouest du Jutland, et d'E. Albrechtsen, dans l'île de Fionie, qui dans les années 50-60 ont abouti à la conclusion que les découvertes protohistoriques étaient plus nombreuses dans les aires riches en toponymes anciens (i.e. antérieurs aux vikings), les années 70 ont amené la découverte d'un grand nombre d'habitats de l'Âge du fer récent et de l'époque viking à l'écart des villages ; dans certaines régions, des sondages sur l'emplacement des villages actuels, complétés par des prospections systématiques autour de ceux-ci, ont montré que les villages, quel que soit leur toponyme, n'étaient pas antérieurs au 10e-11e s., et ont révélé en même temps la présence fréquente d'habitats vikings à proximité. Anne Nissen Jaubert (1998) indique que ces résultats ont d'abord alimenté une controverse entre les archéologues et les linguistes, les premiers jugeant les datations toponymiques caduques, tandis que les seconds faisaient observer qu'ils dataient les toponymes et non les habitats. Les deux partis se sont finalement accordés pour considérer que les datations toponymiques n'étaient pas valables pour les habitats actuels mais pouvaient indiquer l'ancienneté de la mise en valeur d'un territoire, l'hypothèse étant que les toponymes ont suivi les habitats au cours de leurs déplacements à travers leur territoire vivrier, jusqu'à leur fixation sur l'emplacement des villages actuels (Nissen Jaubert, 1998). Cette hypothèse, qui prive

la toponymie de tout espoir de validation, prend acte de l'absence de corrélation entre la datation des noms de lieux et celle des sites d'habitat. Elle ne plaide guère en faveur de l'usage de la toponymie pour l'histoire de l'occupation du sol. Que peut-on en attendre en effet qu'on ne sache déjà ? A supposer même qu'on accorde une foi entière aux datations proposées par les linguistes, l'étude des toponymes permettrait de dire, dans le meilleur des cas : le nom de tel village indique qu'il y a de grandes chances pour que dans un rayon de quelques centaines de mètres autour de celui-ci ait existé un site d'habitat pré-viking. Est-ce que dans l'état actuel des connaissances sur la densité de l'occupation du sol depuis le début de notre ère, ce n'est pas une chose acquise d'avance, quel que soit le toponyme du village ? A mon sens, les essais de corrélation entre toponymie et archéologie menés au Danemark ont donc abouti à un constat globalement négatif. C'est également le résultat auquel est parvenu G.J. Copley en Grande Bretagne, à partir de la confrontation d'un inventaire des sites archéologiques des 5e-6e s. dans des zones colonisées par les Saxons et les Jutes, avec une étude systématique des toponymes dans un rayon de 10 miles autour de chacun des sites : "all in all, the tentative conclusions reached in this study are disappointedly negative" (Copley, 1986).

La seule utilisation de la toponymie qui ait gardé toute sa validité pour l'archéologie est celle des microtoponymes cadastraux qui constituent parfois d'utiles indicateurs de sites : ainsi la pièce rouge, la vigne rouge, les terres noires pour les sites gallo-romains, le châtelier ou la motte pour les fortifications de terre, le martray ou les pierres plates pour les nécropoles du haut Moyen Age etc. Bien que ces microtoponymes soient généralement d'origine récente, ils révèlent les anomalies observées par les agriculteurs ; ce sont des indices qui présentent, pour le repérage des sites, un intérêt certain mais qui reste limité et aléatoire. Cet usage de la microtoponymie ne doit à peu près rien à la recherche des étymologies, et il n'a pas pour but non plus d'établir des datations. Il est donc en opposition avec la démarche proposée par A. Daubigney. Dans un article intitulé "Microtoponymie, archéologie et forêts anciennes de Saint-Aubin. Données pour une archéologie du paysage du Finage (Jura)" (1983), cet auteur s'est efforcé d'identifier, au moyen de l'analyse philologique des microtoponymes cadastraux, des termes gaulois, latins ou germaniques ayant le sens d'espace boisé, de défrichement, de brûlis, de zones marécageuses, etc., et il en a déduit la répartition des zones boisées et des défrichements à telle ou telle époque sur le territoire de la commune ; ce ne sont pas seulement les datations qui laissent sceptique, mais aussi le classement linguistique : faut-il vraiment ranger "La corvée marot" ou "La forêt des noues" parmi les toponymes révélateurs du paysage gaulois au prétexte que marot viendrait du celtique maros+ialo, signifiant la friche, et que noues aurait pour origine le gaulois nauza, lieu marécageux ? Peut-on sérieusement considérer que "Au puits crevé" doit être un toponyme forestier pour la simple raison qu'en ancien français le terme puy désigne le peuplier ?

Dans le nord et l'ouest de l'Europe, l'utilisation de la toponymie pour l'histoire de l'occupation du sol, quoique contestée, a conservé de nombreux partisans ; en Angleterre, elle est défendue avec éloquence, depuis les années 50-60, par Margaret Gelling, qui a fait école. L'idée que la toponymie peut permettre d'identifier les composantes ethniques de la population paraît toujours largement admise (Gelling, 1988).

Dans une région du monde où le développement de l'archéologie, depuis vingt ou trente ans, a été spectaculaire, on est tout de même surpris de lire sous la plume de A.



Verhulst que "la source principale pour l'étude de l'habitat du haut Moyen Age est représentée par la toponymie, en raison de la rareté des fouilles archéologiques dans le nord-ouest de l'Europe". Dans ce même article, intitulé *Settlement and Field Structures in continental North-West Europe from the Ninth to the Thirteenth Centuries* (1998), l'auteur soutient que le nombre important de noms de lieux formés par un anthroponyme suivi du suffixe -inga haim, ou -haim, qui sont mentionnés dans les sources écrites des 8e-9e et 10e s. et disparaissent ensuite, atteste le caractère dispersé de l'habitat rural entre le 5e et le 9e s. Cette interprétation, en dehors même des questions que suscite la chronologie, me paraît très discutable. Le fait qu'à certaines époques, la toponymie soit plus marquée qu'à d'autres par l'anthroponymie présente un intérêt historique certain - mais cela ne signifie pas nécessairement que l'habitat est dispersé : ces toponymes peuvent révéler tout autant l'importance sociale de l'individu ou du groupe familial éponyme que l'isolement de sa résidence, et il n'y a aucune raison de confondre les deux phénomènes.

Il me semble que les toponymes doivent être étudiés en tant que système de dénomination, et qu'il faut se garder d'établir d'emblée des équivalences naïves avec les réalités qu'ils désignent.

Cette croyance excessive dans le réalisme des toponymes apparaît également dans les tentatives de mise en correspondance des données toponymiques avec des résultats d'analyses paléobotaniques ou archéozoologiques. Faute de disposer de datations <sup>14</sup>C pour un carottage, A. Daubigny et H. Richard (1986) ont entrepris ainsi de caler chronologiquement un diagramme palynologique en corrélant l'alternance de défrichements et de reforestations révélée par l'analyse des pollens avec la chronologie des microtoponymes forestiers établie pour la commune de Saint-Aubin (Daubigny, 1983).

L'étude des microtoponymes relatifs à la faune domestique ou sauvage, menée par Annie Renoux sur une superficie de 37000 ha en Champagne, ne souffre pas des mêmes travers, dans la mesure où les toponymes ne sont pas utilisés comme marqueurs chronologiques, mais on comprend mal quelle est l'utilité de comparer la fréquence des espèces dans le corpus des microtoponymes avec les résultats des analyses de faune médiévale (dont une seule dans la région de référence) (Renoux, 1990 : 412). Pourquoi la fréquence des espèces représentées dans le corpus des microtoponymes devrait-elle refléter, dans les mêmes proportions, les choix alimentaires, et pourquoi considérer qu'un constat de divergence (ou de convergence) des résultats aurait une quelconque signification ?

Il me semble que toute tentative d'interprétation de la microtoponymie comme reflet direct de la réalité, qu'il s'agisse d'habitat ou de paysage, n'a guère de sens, et qu'il faut l'analyser avant tout comme système de représentation. Des travaux récents tels que ceux de A.H. Dufour (1997), B. Debarbieux (1997), et de B. Vue (1997) ouvrent des perspectives intéressantes dans cette voie. Dans une thèse intitulée "Microtoponymie et archéologie des paysages à Neuilly-l'Evêque (Haute-Marne) du 13e au 20e s." (où le terme d'archéologie est utilisé dans un sens métaphorique), Blandine Vue a abordé le système des microtoponymes dans une perspective ethno-historique, en s'efforçant de mettre en lumière les processus de mise en réseau et de hiérarchisation des microtoponymes. Elle a analysé également leur mode de transmission, ce qui est un point essentiel, trop rarement abordé : un toponyme ne peut survivre que s'il est utilisé, transmis, et donc constamment repris et réinséré

dans de nouvelles configurations. En analysant l'évolution de la microtoponymie depuis le terrier de l'évêque de Langres en 1334 jusqu'aux archives notariales de l'époque moderne elle a montré l'importance déterminante des individus dans la transmission écrite, qui n'a pas grand chose à voir avec la persistance des toponymes : certains réapparaissent en effet après des périodes de latence. Son étude de la fabrication du cadastre napoléonien montre à quel point celui-ci a provoqué une rupture dans la microtoponymie, due au fait que les géomètres étaient souvent étrangers à la fois à la région et au monde rural. D'autres observations intéressantes portent sur le mode de différenciation spatiale des microtoponymes : Blandine Vue montre que les microtoponymes sont en partie indépendants du découpage parcellaire, et elle met en lumière leurs processus de déplacement. Son analyse de la toponymie de la vigne, confrontée aux mentions de vigne dans les sources notariales, montre clairement que "là où on la trouve, on ne la nomme pas ; là où on la nomme on ne la trouve pas" : la désignation a valeur de repère, et tend à privilégier l'exceptionnel, l'élément rare.

#### **4. La toponymie comme ersatz : le retour**

En France, le rejet de la toponymie par beaucoup d'archéologues s'est manifesté principalement par la rareté de son utilisation dans les travaux publiés au cours des vingt dernières années, mais curieusement, en dehors de quelques pages ici ou là (Ferdrière, 1978 : 207-221 ; Zadora-Rio, 1987 : 9-11 ; Ferdrière, 1988 : 23-26 ; Ferdrière, 1998), il n'y a guère eu de critiques explicites, sans doute parce que la cause paraissait entendue, et que les phénomènes de persistance pouvaient passer pour résiduels. C'était certainement une erreur, parce qu'on assiste depuis quelques années à la résurgence, dans des études historiques ou même des manuels à l'usage des historiens (Merdrignac et Chédeville, 1998), voire dans des thèses, d'une toponymie qu'on pouvait croire promise à une disparition rapide il y a vingt ans. Parmi les manifestations de ce regain, l'une des plus inquiétantes est sans doute l'article tout récent (1999) de J.P. Chambon, intitulé "L'Agencement spatial et fonctionnel des vicairies carolingiennes dans le Midi de la Gaule : une approche linguistique". Il mérite qu'on s'y arrête, en raison de la qualité de son auteur, professeur de Linguistique Française à l'Université de Paris IV, de la réputation de sérieux de la Revue de linguistique romane qui l'a publié, et de l'accueil favorable qu'il a apparemment reçu dans des milieux d'historiens. L'objectif de l'auteur est de montrer "que la linguistique historique peut, en s'appliquant à l'analyse des noms de lieux, contribuer non seulement à la macro-histoire du peuplement, mais encore à la micro-histoire des structures et des institutions de base du haut Moyen Age". En l'occurrence, il s'agit de retrouver, à travers la toponymie, l'emprise et la structure des vicairies de l'époque carolingienne. L'article, épais de quelques 120 pages, passe en revue une vingtaine de cas ; je me limiterai au premier, que l'auteur présente comme paradigmatique, et qui sert de fil conducteur aux suivants : il suffit donc à illustrer la méthode suivie.

1 - Le point de départ est un document de 995 du cartulaire de Saint-Chaffre, par lequel les moines de cette abbaye ont reçu dix manses, situés dans plusieurs villae du Vivarais et localisés dans la vicaria Issartellensis (resident autem ipsae res in pago Vivariensi, in vicaria Issartellensi, in supradictis villis). Le chef lieu éponyme de cette vicairie était traditionnellement identifié avec la localité d'Issarlès, ce que l'auteur

conteste : Issarlès, pourvu de la terminaison —ès<-ense viendrait de la forme adjectivale Issartellensis, et l'auteur propose d'identifier le chef-lieu vicarial avec le hameau des Issarteaux, dans la commune voisine, dont le toponyme lui semble plus conforme.

2 - JPC en déduit que le toponyme Issarlès serait "formé par ellipse du substantif sur le syntagme d'origine administrative ayant servi à désigner la vicairie des Issarteaux et ayant été soumis à un traitement phonétique populaire". En d'autres termes, Issarlès, attesté pour la première fois en 1199, serait issu de l'adjectif Issartellensis, le substantif vicaria étant sous-entendu.

3 - "On est donc dans le cas", dit notre auteur, " de postuler que la localité d'Issarlès, dont le nom est clairement secondaire sur le plan linguistique, a attiré secondairement sur elle la dénomination administrative en —ensis. Le corrélat extralinguistique de cette métonymie totum pro parte ne peut être que celui-ci : Issarlès est devenu le centre principal de la vicairie en évinçant de cette fonction le centre primitif (Les Issarteaux)".

4 - Quatrième étape : de la dualité toponymique, JPC déduit "le caractère bicéphale des vicairies carolingiennes, lesquelles auraient compris deux sites majeurs : un chef lieu effectif et un domaine rural servant de dotation ou de résidence au fonctionnaire en place", en se référant à un article récent sur le Limousin. "On est ainsi amené à postuler", dit-il, "que Les Issarteaux représente le domaine fiscal attribué au vicaire, et que ce domaine fut le premier siège de la vicairie, tandis qu'Issarlès s'est constitué, dans un second temps, en centre administratif proprement dit, sur un site distinct du premier site d'implantation".

5 — Les suppositions s'enchaînent les unes derrière les autres : "la prééminence acquise par le site secondaire d'Issarlès s'explique peut-être par son rôle défensif", dit JPC. "Un indice allant dans ce sens est fourni par le nom du Rocher du Cheylar, issue évidente de \*cast(e)llare... ce nom désigne à Issarlès une plate-forme escarpée à quelque 700 m au nord-ouest du village... Le centre de la vicaria Issartellensis peut donc apparaître, au terme des analyses linguistiques qui précèdent, comme bi- voire tricéphale : domaine agricole de dotation, chef-lieu administratif, et probablement point de défense fortifié".

6 - "C'est dans ce contexte ainsi reconstruit", poursuit-il, "que doit être posé un nouveau problème d'étymologie : celui de l'origine du toponyme Chadeyre, nom d'un hameau de la commune d'Issarlès, à 400 m au nord du chef lieu". Ce nom de lieu n'a pas été traité, dit-il, dans la littérature, mais Dauzat/Rostaing ont analysé les isotoponymes La Cadière, qu'ils considèrent comme des dérivés de "cade" (nom local du genévrier). JPC conteste cette étymologie, et propose de faire dériver Chadeyre de cathedra. Et il continue : ce terme, dit-il, "désignant couramment le siège du pontife épiscopal et, de là, le ressort dépendant d'un évêque, a pu prendre le sens d'"église cathédrale" ou désigner, selon Gröhler, d'autres églises de la localité où réside l'évêque... Ces possibilités sémantico-référentielles étant exclues pour Chadeyre, ... nous penserons plutôt que ces issues de cathedra ont servi à désigner les églises publiques fondées et consacrées par l'évêque et dépendant directement de lui".

La conclusion coule de source : "l'analyse linguistique des toponymes nous a conduits à des résultats qui paraissent à présent trop convergents pour être le fruit du

hasard. Elle permet en définitive de discerner dans la zone d'Issarlès : le domaine fiscal attribué à l'agent de l'autorité publique (les Issarteaux), le centre administratif chef lieu de la vicairie (Issarlès), une église publique correspondante (Chadeyre) et un probable point d'appui défensif (Rocher du Cheylar) : à notre sentiment, ces éléments font système (p. 67)... Le système mis en évidence à Issarlès se caractérise en effet par une double dualité : non seulement par la dualité chef-lieu effectif/villa de dotation du fonctionnaire, mais... par la combinaison in situ de la structure civile et de la structure ecclésiastique ; s'ajoute encore probablement un élément relevant de la défense publique. C'est donc une organisation relativement complexe qui se dessine, associant quatre pôles et quatre fonctions : rendre la justice, prier, protéger et produire... C'est pourquoi nous préférons dès lors parler de polycéphalisme ou plus généralement de centres de commandement multifonctionnels".

Mais ce n'est pas encore tout, et JPC ajoute une pièce supplémentaire à sa construction :

7 - "On a vu qu'il était pratiquement nécessaire de postuler une première implantation de la vicairie à Issarteaux, suivie d'un dédoublement fonctionnel conduisant à la fondation d'Issarlès en tant que chef lieu. De plus, la situation de Chadeyre à proximité du nouveau centre administratif, le caractère visiblement subordonné de cette localité... indiquent clairement à notre sens que la structure ecclésiastique ne préexistait pas à la structure administrative, mais qu'elle a, au contraire, été mise en place postérieurement dans le souci de faire correspondre jusqu'à l'échelon local les deux hiérarchies de pouvoirs. On ne peut éviter, dès lors de se demander si le défrichement qui a motivé le nom des Issarteaux ne serait pas lui-même à l'origine de la vicairie. Il est exceptionnel, en effet, qu'un éponyme de vicairie soit demeuré un modeste hameau ; plus exceptionnel encore qu'il s'agisse d'un toponyme de défrichement d'apparence récente... Or nous nous trouvons dans une zone montagnarde et isolée où la mise en valeur n'était pas ancienne. La toponymie des communes d'Issarlès ne recèle aucun nom celtique ni aucun nom de domaine gallo-romain à l'exception de Lecarnago... Il est vraisemblable, dans ces conditions, de supposer que la dotation foncière du vicaire n'a pas eu d'existence préalable à l'institution de la vicairie, et qu'elle a été créée par défrichement sur le saltus public. Ce seraient alors non seulement les éléments d'une structure, mais encore les étapes d'un procès - celui de l'installation d'une infrastructure carolingienne - que le dossier d'Issarlès permettrait d'apercevoir : fondation par défrichement du domaine de dotation comme premier support du centre vicarial ayant fourni son nom et la vicairie ; dédoublement de ce premier centre par transfert des fonctions administratives à Issarlès ; fondation, auprès du nouveau chef-lieu, d'une église publique épiscopale et, peut-on croire, établissement d'un point de défense. On peut être alors conduit à penser que le cas d'Issarlès déploie sous nos yeux, en synchronie comme en diachronie, une sorte de modèle.... Du coup, la netteté exceptionnelle des traces toponymiques vicariales dans la zone marginale et déshéritée d'Issarlès permet de souligner le caractère concerté et volontariste qu'a revêtu l'établissement du réseau vicarial par l'administration carolingienne".

Et voilà pourquoi votre fille est muette !

Cette construction ambitieuse, qui part de la toponymie pour aboutir à des conclusions sur l'organisation spatiale et le mode d'implantation des circonscriptions administratives carolingiennes, a la fragilité d'un château de cartes. N'étant pas

linguiste, j'admettrai sans discussion l'identification du chef-lieu éponyme de la vicairie avec les Issarteaux, de même que la dérivation d'Issarlès de la forme adjectivale Issartellense par ellipse du substantif — mais pourquoi faut-il que le substantif omis, donc inconnu, soit nécessairement vicaria ? Pourquoi pas une vallée, un bois, un hameau, que sais-je encore ? Le chef-lieu a pu donner son nom à n'importe quel élément du paysage naturel ou bâti, et on peut imaginer une longue liste de substantifs susceptibles d'être qualifiés par l'adjectif Issartellense : rappelons que la première attestation d'Issarlès, selon JPC, est de 1199 (p. 58). Rien ne permet d'avancer par conséquent qu'il y ait eu un déplacement du chef-lieu de la vicairie, et encore moins de lui attribuer une structure bi-céphale avec, d'un côté, un domaine agricole, dotation du vicaire, et de l'autre un centre administratif. Quant aux toponymes du Rocher du Cheylar et de Chadeyre, ils ne sont guère plus probants. L'expérience de la prospection archéologique a largement démontré que les toponymes du type Castelar, ou Chatelier, formés sur des mots dérivés de castellarium, sont susceptibles de désigner des vestiges de toutes époques, souvent des enceintes protohistoriques, parfois des points naturellement fortifiés, sans traces d'occupation. Ils constituent des indices de sites, mais certainement pas de datation, et il n'y a rien qui permette de rattacher le Rocher du Cheylar au Moyen Age, et encore moins au 10<sup>e</sup> s. et à la vicaria Issartellensis. En ce qui concerne Chadeyre, en admettant que JPC ait raison de faire dériver ce toponyme de cathedra, le sens d'église publique qu'il propose pour ce terme me paraît très douteux : sauf erreur de ma part, il n'est attesté nulle part dans cette acception. Et que dire du procédé qui consiste à cueillir deux toponymes — Cheylar et Chadeyre - parmi les dizaines ou les centaines qui doivent exister sur le territoire des deux communes d'Issarlès et du Lac-d'Issarlès, et de décréter qu'ils "font système" parce qu'ils se prêtent à une intégration dans le modèle suggéré avec bien plus d'hésitation, à partir de documents peu loquaces, par les travaux des historiens ? Car là réside l'illusion : l'étude de JPC, qui prétend illustrer l'apport de la linguistique à l'Histoire, ne fait que plaquer sur les toponymes ce que les historiens avancent, avec plus de circonspection, à propos des fonctions des vicairies carolingiennes. L'historien pressé ou distrait, peu au fait des questions relatives à l'histoire de l'occupation du sol, peut en retirer l'impression que la linguistique apporte une validation des hypothèses qu'on trouve couramment dans la bibliographie historique, alors qu'elle n'en donne qu'un reflet. Cet effet de miroir est un leurre. C'est l'un des pièges ordinaires de la pratique de l'interdisciplinarité, auquel on ne prête jamais suffisamment d'attention : au contact des disciplines se développent des terrains vagues qui échappent à tout contrôle scientifique, les spécialistes de chaque discipline prenant dans l'autre ce qui conforte leurs hypothèses, sans se sentir tenus par la même exigence d'évaluation critique que dans leur propre domaine.

## Conclusion

Après trois quart de siècle de symbiose, la toponymie et l'archéologie ont emprunté des trajectoires divergentes, et l'usage de la toponymie comme substitut de l'archéologie me paraît définitivement caduc, en dépit de ses derniers sursauts. Les raisons de ce divorce sont, d'une part, le décalage des échelles d'analyse, dû au développement spectaculaire de l'archéologie et à la multiplication des données qui en a résulté ; d'autre part, la prise de conscience sans doute plus récente de l'autonomie du système de dénomination par rapport à la matérialité de l'habitat et des éléments du paysage. Contrairement à ce que pensait Dauzat, les toponymes -pas plus que les parcellaires, comme l'a montré Gérard Chouquer (Chouquer, 2000)- ne peuvent être envisagés comme un ensemble de couches superposées : ils constituent un système en évolution constante, dans lequel les éléments anciens sont en permanence réactualisés, recomposés et transformés. Des recherches comme celles de Blandine Vue suggèrent tout ce qu'on peut attendre de la toponymie dans cette perspective.

## Bibliographie

**ARBOIS DE JUBAINVILLE, H. d'** (1890). Recherches sur l'origine de la propriété foncière et des noms de lieux habités en France. Paris.

**AUSTIN, D.** (1990). "The "proper study" of medieval archaeology". From the Baltic to the Black Sea. Studies in medieval archaeology, ed.D.Austin, L.Alcock. London.

**BANNIARD, M.** (1993). "La voix et l'écriture : émergences médiévales", Médiévales, n°25 : 5-16.

**BLOCH, M.** (1934). "Réflexions d'un historien sur quelques travaux de toponymie", Annales ESC : 252-260.

**BLOCH, M.** (1939). "Les problèmes du peuplement beauceron", Revue de synthèse historique 59 : 62-74.

**BLOCH, M.** (1940). "Toponymie et peuplement", Annales ESC : 43-45.

**CHAMBON, J.P.** (1999). "L'agencement spatial et fonctionnel des vicairies carolingiennes dans le midi de la Gaule : une approche linguistique", Revue de Linguistique Romane, 63 : 55-173.

**CHOUQUER, G.** (2000). L'étude des paysages. Essai sur leurs formes et leur histoire, Paris.

**COPLEY, G.** (1986). Archaeology and Place-Names in the Fifth and Sixth Centuries, Oxford.

**DAUBIGNEY, A.** (1983). "Microtoponymie, archéologie et forêts anciennes de Saint-Aubin. Données pour une archéologie du paysage du finage (Jura)", Revue Arch. de l'Est et du Centre-Est (XXXIV) : 221-246.

**DAUBIGNEY, A.** (1985). "Microtoponymie et archéologie du paysage : le cas de Tavaux (Jura)", Société d'émulation du Jura. Travaux présentés ... en 1983 et 1984 : 15-47.

**DAUBIGNEY, A. and H. RICHARD** (1986). "Palynologie et données historiques, archéologiques et microtoponymiques : essai de corrélation", Hommes et Terres du Nord. Actes du colloque "Du Pollen au cadastre" 2/3 : 98-101.

**DAUZAT, A.** (1946, rééd. 1971). La toponymie française, buts et méthodes, questions de peuplement, Paris.

**DAUZAT, A. and C. ROSTAING** (1963). Dictionnaire étymologique des noms de lieux en France, Paris.

**DEBARBIEUX, B.** (1997). La nomination au service de la territorialisation. Réflexion sur l'usage des termes "alpe" et "montagne". *Le Monde alpin et rhodanien*, 2e-4e trimestre 1997. Nommer l'espace : 127-241.

**DUFOUR, A.H.** (1997). "Domestiquer l'espace. Quelques jalons et un exemple pour une approche ethnologique de la toponymie". *Le Monde alpin et rhodanien*, 2e-4e trimestre 1997. Nommer l'espace : 187-200.

**FERDIERE, A.** (1978). Recherches sur l'habitat rural en Beauce à l'époque gallo-romaine. II, 1 Synthèse, Thèse de 3e cycle, Université de Paris IV.

**FERDIERE, A.** (1988). *Les campagnes en Gaule romaine*. Paris.

**FERDIERE, A.** (1998). Voyage à travers les campagnes de la Gaule romaine, VIII, *Revue Archéologique du Centre*, 37 : 227-228.

**FIXOT, M.** (1968). Les fortifications de terre et les origines féodales dans le Cinglais, Caen.

**GELLING, M.** (1976). The evidence of place-names. *Medieval settlement*. P.H. Sawyer, London : 200-211.

**GELLING, M.** (1984). *Place-Names in the Landscape*, Londres.

**GELLING, M.** (1988). Towards a chronology for English place-names. *Anglo-Saxon settlements*. D.Hooke ed., Oxford.

**HIGOUNET, C.** (1975). *Paysages et villages neufs du Moyen Age*, Bordeaux.

**HIGOUNET, C.**, éd. (1988). *Toponymie et défrichements médiévaux et modernes (Flaran 8)*. Auch.

**JULLIAN, C.** (1926). "Notes gallo-romaines. L'analyse des terroirs ruraux", *Revue des études anciennes* 28 : 139-151.

**LONGNON, A.** (1920-1929). *Les noms de lieux de la France*. Paris.

**MERDRIGNAC, B. and A. CHÉDEVILLE** (1998). La mémoire des lieux : la toponymie. *Les sciences annexes en histoire du Moyen Age*, Rennes : 201-216.

**NISSEN JAUBERT, A.** (1998). "Les finages et leurs rendements : l'exemple danois", *Le village médiéval et son environnement*. Etudes offertes à Jean-Marie Pesez, ed. L. Feller, P. Mane, F. Piponnier, Paris : 551-570.

**NITZ, H.J.** (1995). "La géographie historico-génétique de l'occupation des sols en Allemagne. Etat des recherches actuelles et évolution scientifique historique", *Bulletin d'Information de la Mission historique française en Allemagne*, 30-31 : 45-70.

**PÉRIN, P.** (1983). "Le peuplement du diocèse de Reims à l'époque mérovingienne : Aspects archéologiques et perspectives historiques". *Villa - curtis - grangia*, ed. W. Janssen & D. Lohrmann. München, Zürich.



**RENOUX, A.** (1990). L'homme et l'animal dans leur environnement rural : étude de microtoponymie champenoise (XIV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles). Recueil d'études en hommage à Lucien Musset. Caen : 403-420.

**ROBLIN, M.** (1951, rééd.1971). Le terroir de Paris aux époques gallo-romaine et franque. Paris.

**VERHULST, A.** (1998). "Settlement and field structures in continental North-West Europe from the ninth to the thirteenth centuries", Medieval Settlement Research Group 13 : 6-13.

**VUE, B.** (1997). Microtoponymie et archéologie des paysages à Neuilly-l'Evêque (Haute-Marne) du XIII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle, Thèse de doctorat de l'Université de Nancy.

**VUE, B.** (à paraître). Microtoponymie de la vigne et archéologie des paysages : huit siècles de comparaison en Pays de Langres, Toponymie de la vigne et des vergers, Actes du Colloque d'onomastique, Université de Reims (30 septembre-2 octobre1999).

**WATTS, V.E.** (1976). Comment on "The evidence of place-names" by Margaret Gelling. Medieval settlement. In P.H.Sawyer (ed.). London.

**ZADORA-RIO, E.** (1973-1974). "L'enceinte fortifiée du Plessis-Grimoult (Calvados). Contribution à l'étude historique et archéologique de l'habitat seigneurial au XI<sup>e</sup> siècle", Archéologie Médiévale 3-4 : 111-243.

**ZADORA-RIO, E.** (1987). "Archéologie du peuplement : la genèse d'un terroir communal" Archéologie médiévale 17 : 7-65.